

Hydro-Québec
Compte rendu de rencontre

Projet : Boucle outaouaise – Ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé – Vignan

Public : Propriétaires concernés par la modification proposée dans les secteurs du lac à la Loutre et du lac Maillé et résidents du lac à la Loutre

Date : Le jeudi 15 juin 2000, à 19 h

Lieu : Hôtel de ville, 124, ch. Saint-Louis, Amherst

Sur les quelque 150 personnes qui ont assisté à la rencontre, 74 ont signé les feuilles de présence :

- | | | |
|---|--|---|
| - M. Giuseppe Valdevit | - M. Marcel Perreault | - M. Renaldo Petracco |
| - MM. Richard, Antonio et Bruno Valdevit | - Mme Huguette Tassé | - M. Claude Brosseau |
| - M. Réal Latour | - Mme Thérèse Duquette | - M. Lionel Provost |
| - M. Vincent Bilat, M. Pierre Labrosse,
Mme Danielle Hébert et Mme Sylvie Giroux | - Mme Paulette Trudel | - M. Jean-Guy Riendeau |
| - M. Giuliano D'Andrea | - Mme Michelle Tarissants | - M. Réjean Thomas |
| - M. Gilles Paquette | - Mme Nicole Loïselle-Trudel | - M. Alain Gagnon |
| - Mme Rachelle Tremblay | - M. Michel Labrosse | - M. Bernard Bazinet et Mme Louise Bazinet |
| - M. Christian Maurice | - M. Roger et Mme Rollande Tougas | - M. Octave Émond (pour M. Wheeler) |
| - M. Louis Laurier | - M. Gaétan Labrosse | - Mme Ghislaine D'Amour |
| - M. François Beaudet | - M. Renaud Élément | - M. André Marcil |
| - M. Giovanni et Mme Thérèse Del Rosso | - Mme Chantal Casgrain | - Mme Marlène Turcotte (pour Louise Ricard) |
| - M. Claude Trudel | - M. Jocelyne Goulet et M. Fernand Leroux | - M. Robert Boissonnault |
| - Mme Lisiane Lemay | - M. Leone Rossell | - Mme Sylvie Hébert-Saulnier |
| - M. Georges Labonté et Mme Lucille Lafond | - M. Georges Guindon et Mme Jeannine
Chandonnet | - M. Joseph R. Azar et Mme Jacqueline
Charlebois |
| - M. Réjean Tougas et Mme Danielle Tougas | - M. Luc Léveillé | - Mme Mariette Brosseau |
| - Mme Mariette Perreault et Mme Constance
Perreault | - M. Roger Ranger et son épouse | - Mme Évelyne Finnerty |
| - M. L. Garner de Langavant | - M. Maurice Piché | - M. Gilbert Morin |
| - Mme Anne Noël | - M. Nickolas A. Côté | - M. Jacques D'Amour |
| - Mme Murielle Caillé | - M. Fred Thiel | - M. Claude Labelle |
| | - M. Jacques Trudel | - M. Claude Brunet |

-
Observateurs :

- M. Daniel Talbot, MENV
- Mme Marie-Christine Foucault, MENV

-
Hydro-Québec :

- Noël Bélanger, conseiller, Relations avec le milieu
- Olivier Bertaud, ingénieur de projets, DPPÉ
- Claude Huet, ingénieur de projets, Lignes
- Yvon Courchesne, Nove Environnement inc.
- Maurice Rauzon, évaluateur, Expertise immobilière

Observateur :

Richard Houde, conseiller, Relations avec le milieu

Notes et compte rendu :

Jo-Ann Dussault, consultante

À NOTER : Ceci est un compte rendu et non pas un verbatim des différents propos tenus lors de la rencontre. Il reprend les principales questions soulevées par les personnes présentes, les principaux éléments de réponse ainsi que les engagements pris par Hydro-Québec.

Rencontre d'information sur la modification proposée Projet : Boucle outaouaise – Ligne Grand-Brûlé – Vignan	Public : Propriétaires concernés par les secteurs du lac à la Loutre et du lac Maillé	Date : 15 juin 2000 Heure : 19 h	Lieu : Hôtel de ville, Amherst
---	--	---	---------------------------------------

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
---	--------------------------------	-----------------------------------

	<p>1. Mot de bienvenue par Noël Bélanger</p> <p>M. Bélanger souhaite la bienvenue aux propriétaires. L'objectif de la rencontre est le suivant : présenter une possibilité de modification sur le tracé retenu par HQ dans le secteur du lac à la Loutre et du lac Maillé.</p>	
	<p>Il trace ensuite un bref historique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - À la suite de la tempête de verglas en 1998, HQ a proposé des projets de bouclage pour sécuriser le réseau. La ligne Grand-Brûlé-Vignan s'inscrit dans ces projets et vise à sécuriser l'Outaouais. - En février, HQ a organisé des portes ouvertes et a tenu compte des préoccupations exprimées par les propriétaires. Ceux-ci ont entre autres demandé d'informer davantage de villégiateurs du lac à la Loutre. - HQ présente donc la modification proposée (sur la carte : lignes rouges par rapport à la ligne bleue du tracé retenu). 	
<p>On trouve étrange qu'avec la proposition soumise (ligne Grand-Brûlé-Vignan), deux lignes à 315 kV viendront alimenter le même poste (Vignan).</p>	<p>M. Bélanger explique que le système de bouclage existe déjà à plusieurs endroits. Il s'agit d'une double sécurité et HQ souhaite offrir la même qualité de service dans l'Outaouais que dans les autres régions du Québec.</p>	
<p>Si jamais la ligne Chénier-Vignan était touchée par le verglas, qu'est-ce qui garantit qu'il n'en sera pas de même pour la ligne Grand-Brûlé-Vignan?</p>	<p>M. Bélanger répond que ces deux lignes se trouvent dans deux zones climatiques distinctes et viennent de sources d'approvisionnement distinctes (l'une du poste du Grand-Brûlé et l'autre du poste Chénier), bien que cela ne signifie pas qu'il n'y ait aucun risque.</p>	

Rencontre d'information sur la modification proposée Projet : Boucle outaouaise – Ligne Grand-Brûlé – Vignan	Public : Propriétaires concernés par les secteurs du lac à la Loutre et du lac Maillé	Date : 15 juin 2000 Heure : 19 h	Lieu : Hôtel de ville, Amherst
---	--	---	---------------------------------------

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
---	--------------------------------	-----------------------------------

On souligne que la récurrence d'une telle tempête de verglas est très faible. Alors pourquoi cette nécessité de sécuriser à tout prix?	M. Bélanger convient que le risque est faible en termes de récurrence, mais le projet de la ligne vise à réduire les risques de pannes pour les clientèles des régions de l'Outaouais et aussi des Laurentides, et à les protéger contre tout risque d'événement imprévisible (ouragan, orage violent, etc.) susceptible d'affecter le réseau de transport d'HQ. Il rappelle qu'à la suite de la tempête de verglas de 1998, le gouvernement a demandé à HQ de réduire le nombre de clients affectés advenant un autre événement semblable et aussi de réduire la durée de rétablissement.	
On demande si la ligne Grand-Brûlé-Vignan servira à exporter de l'électricité.	M. Bélanger explique que l'objectif premier de la ligne est de sécuriser l'Outaouais. Si le seul but était d'exporter de l'énergie, la ligne Chénier-Vignan actuelle suffirait à la tâche. Il est cependant bon de rappeler que toutes les lignes, peu importe où elles sont situées, peuvent servir à l'exportation en fonction du réseau d'HQ et de la demande. La ligne Grand-Brûlé-Vignan pourrait donc servir à cet effet au besoin.	
Le nouveau poste de l'Outaouais et la production locale pourraient alimenter quel pourcentage des clients de l'Outaouais?	M. Bertaud indique que le poste de l'Outaouais peut alimenter 95 % de la région de l'Outaouais, en situation d'urgence ¹ .	

¹ La réponse d'HQ fait référence au poste temporaire. Après vérification, il s'avère que le poste de l'Outaouais ne pourrait subvenir à assurer de façon fiable et sécuritaire l'alimentation de l'Outaouais. Il fut construit à la suite de la tempête de verglas de janvier 1998 pour assurer, en situation d'urgence, une solution immédiate à la clientèle de l'Outaouais dès l'hiver 1998-1999, dans l'éventualité où l'Ontario est en mesure d'acheminer la quantité d'électricité requise. Il s'agissait d'une solution temporaire en attendant la construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignan. Le poste temporaire actuel sera démantelé afin de construire le nouveau poste de l'Outaouais lequel aura la vocation de desservir la clientèle provinciale et non régionale.

Rencontre d'information sur la modification proposée Projet : Boucle outaouaise – Ligne Grand-Brûlé – Vignan	Public : Propriétaires concernés par les secteurs du lac à la Loutre et du lac Maillé	Date : 15 juin 2000 Heure : 19 h	Lieu : Hôtel de ville, Amherst
--	--	---	---------------------------------------

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
---	-------------------------	-------------------------------

	M. Bélanger poursuit en rappelant qu'en 1998, à la suite du décret, HQ a examiné un seul tracé (conformément à l'article 22 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>). Dans son rapport, le comité Harvey autorisait de construire entre les points C-F et A-B. Il demandait par contre à HQ d'étudier d'autres variantes (entre autres une recommandation de la MRC des Laurentides qui passait sensiblement au même endroit que le segment B-G-C). Voilà pourquoi plusieurs variantes ont été étudiées dans le rapport d'avant-projet d'HQ et seront analysées par le BAPE le moment venu. De plus, le projet est désormais soumis à l'article 31.2 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> .	
On demande pour quelle raison le tracé nord proposé en 1998 n'a pas été retenu.	M. Bélanger explique que des gens se sont exprimés lors des audiences et que le comité Harvey en a tenu compte. Voilà pourquoi HQ a élargi sa zone d'étude et a évalué d'autres variantes.	
On demande plus de précisions sur les parties déjà déboisées.	M. Bélanger rappelle qu'à la suite du jugement Rousseau, les décrets de 1998 ont été jugés invalides. Les travaux de déboisement ont donc immédiatement cessé. Cependant, HQ avait déjà entrepris quelques travaux de déboisement dans les secteurs pour lesquels elle avait reçu toutes les autorisations requises. M. Bertaud ajoute que le déboisement a effectivement été réalisé sur quelques kilomètres à l'ouest du point C.	
Quelle est la largeur de déboisement?	M. Bertaud répond que l'emprise est de 57 m. Cependant, quand on suit la ligne existante, on n'élargit l'emprise actuelle que d'une trentaine de mètres.	
Un propriétaire souligne que la ligne Grand-Brûlé-Vignan risque d'être inutile si la récurrence de verglas est au-delà de 100 ans.	M. Bélanger rappelle qu'elle sert à sécuriser la région de l'Outaouais et qu'elle pourrait aussi servir à autre chose.	

Rencontre d'information sur la modification proposée Projet : Boucle outaouaise – Ligne Grand-Brûlé – Vignan	Public : Propriétaires concernés par les secteurs du lac à la Loutre et du lac Maillé	Date : 15 juin 2000 Heure : 19 h	Lieu : Hôtel de ville, Amherst
---	--	---	---------------------------------------

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
---	--------------------------------	-----------------------------------

On demande si, éventuellement, la puissance de cette ligne pourrait être augmentée à 735 kV.	M. Bertaud répond qu'il faudrait alors la reconstruire en entier, car la ligne est prévue pour seulement 315 kV, et que la différence de tension avec 735 kV est très grande. De plus, une ligne à 735 kV exige une emprise plus large.	
On demande des précisions sur l'article 31.2 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> .	M. Bélanger donne l'explication suivante : Article 22 : - le MENV n'émet pas de directive; - étude de répercussions environnementales; - HQ étudie un seul tracé. Article 31.2 : - le MENV émet une directive; - HQ doit étudier plusieurs variantes de tracé; - Dépôt du rapport d'avant-projet; - Audiences du BAPE.	
	Comme la directive du MENV demandait à HQ de comparer des variantes, HQ en a élaboré quatre, dont les longueurs varient entre 130 et 150 km. HQ a donc évalué les impacts sur ces quatre variantes, puis a rencontré les MRC et les municipalités concernées. À souligner : la MRC des Laurentides et ses municipalités ne veulent pas se prononcer sur les variantes, car elles questionnent la justification du projet.	
M. Paquette demande si le fait de ne pas se prononcer signifie pour HQ que la MRC est d'accord avec le projet.	M. Bélanger répond par la négative. Cependant, conformément à la directive du MENV, HQ a réalisé ses études et a déposé son rapport d'avant-projet avec un tracé retenu.	
On demande pourquoi la ligne ne pourrait-elle pas traverser le lac Simon (secteur exclu de la zone d'étude).	M. Bélanger explique que ce lac est beaucoup trop large à traverser. M. Bertaud ajoute qu'HQ tient compte des impacts sur les lacs et la villégiature.	

Rencontre d'information sur la modification proposée Projet : Boucle outaouaise – Ligne Grand-Brûlé – Vignan	Public : Propriétaires concernés par les secteurs du lac à la Loutre et du lac Maillé	Date : 15 juin 2000 Heure : 19 h	Lieu : Hôtel de ville, Amherst
--	--	---	---------------------------------------

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
On souligne alors que le lac à la Loutre est aussi important.	M. Bélanger répond que, d'après les études réalisées, il y a effectivement moins d'impacts sur le milieu humain en passant par la variante nord qu'avec les variantes 3 et 4 qui traversent la partie sud du territoire de l'Outaouais.	
M. Paquette demande plus d'information sur la façon de demander des audiences publiques.	Selon nos informations, on estime que le BAPE pourrait commencer sa période d'information vers la mi-août. Il émet ensuite des avis publics dans les hebdomadaires régionaux (à deux reprises), avec toutes les coordonnées utiles. Durant cette période, la population peut consulter toute la documentation disponible et adresser une demande au ministre pour la tenue d'audiences publiques. C'est le ministre de l'Environnement qui décide s'il y aura oui ou non des audiences, puis il donne le mandat au BAPE. Celui-ci dispose ensuite de quatre mois pour publier son rapport.	
Si jamais le BAPE se prononce contre le projet, est-ce que le gouvernement pourrait passer outre et faire ce qu'il veut, par exemple émettre un décret, comme cela s'est fait pour la ligne Des Cantons-Hertel?	M. Bélanger indique que, dans le cas de la ligne des Cantons-Hertel, un décret autorisait la construction des 100 premiers kilomètres entre les postes Des Cantons et St-Césaire. La 2 ^e partie de la ligne (entre les postes St-Césaire et Hertel) a été soumise à une étude d'impacts, comme le projet de la ligne Grand-Brûlé-Vignan. Le projet St-Césaire-Hertel est actuellement entre les mains du BAPE pour la période d'information de 45 jours durant laquelle des citoyens ou organismes peuvent formuler des requêtes d'audiences. À noter : le BAPE n'a qu'un pouvoir de " recommandation " au ministre de l'Environnement. Effectivement, la décision finale d'émettre le décret de construction avec ou sans modification revient au Conseil des ministres.	

Rencontre d'information sur la modification proposée Projet : Boucle outaouaise – Ligne Grand-Brûlé – Vignan	Public : Propriétaires concernés par les secteurs du lac à la Loutre et du lac Maillé	Date : 15 juin 2000 Heure : 19 h	Lieu : Hôtel de ville Amherst
---	--	---	--

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
	<p>2. Aspects techniques par Claude Huet</p> <p>M. Huet rappelle que son rôle consiste à assurer la faisabilité du projet. Points à souligner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pylônes à treillis à 4 pattes d'une hauteur moyenne de 53 m. - Portée d'une distance moyenne de 354 m. - L'emprise est plus large d'un côté du centre-ligne pour assurer l'entretien. - Les pylônes pourront supporter une charge plus forte : 45 mm de glace. 	
On demande des précisions sur les modes d'entretien.	<p>M. Huet explique qu'il existe deux modes : un mécanique et l'autre chimique. Après avoir obtenu un permis du MENV, HQ entretient l'emprise environ tous les cinq à sept ans.</p> <p>M. Bélanger ajoute qu'HQ utilise un mode d'entretien mécanique dans les zones sensibles.</p>	
Un propriétaire souligne que des piscicultures ont été détruites en raison des phytocides.	M. Bélanger rappelle qu'HQ ne procède jamais sans l'autorisation du ministère de l'Environnement pour l'épandage de phytocides.	
On souligne que le MENV possède peu d'inspecteurs et que des erreurs peuvent être commises.		
On demande si HQ s'intéresse aux nouvelles technologies visant à chauffer les câbles pour éviter l'accumulation de verglas.	<p>M. Huet explique que le déglacage est plus efficace lorsqu'on injecte plus de courant dans les câbles. C'est plus facile avec une ligne à 120 kV. Dans le cas d'une ligne à 315 kV, il est plus difficile d'injecter encore plus d'énergie.</p> <p>M. Bertaud ajoute que des études ont été faites pour les lignes à 315 kV et qu'il y avait des problèmes de stabilité électrique.</p>	
On revient sur l'objectif de la présente rencontre. Un propriétaire croit qu'HQ souhaite faire bonne impression auprès du BAPE en rencontrant les propriétaires du lac à la Loutre et ceux du lac Maillé.	M. Bélanger souligne que le but des rencontres est de recueillir les préoccupations des citoyens, lesquelles sont indiquées dans le rapport d'avant-projet d'HQ.	

Rencontre d'information sur la modification proposée Projet : Boucle outaouaise – Ligne Grand-Brûlé – Vignan	Public : Propriétaires concernés par les secteurs du lac à la Loure et du lac Maillé	Date : 15 juin 2000 Heure : 19 h	Lieu : Hôtel de ville, Amherst
--	---	---	---------------------------------------

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
Un participant demande pourquoi construire la ligne si tout le monde s'y oppose.	En 1998, après la tempête de verglas, le gouvernement avait demandé à HQ de proposer des solutions pour éviter ce genre d'événement. HQ a proposé des solutions qui ont été discutées de nouveau lors de la commission parlementaire de mai 1999. Par la suite, le gouvernement a autorisé HQ à réaliser les études d'avant-projet selon les lois en vigueur. M. Bélanger rappelle que la population pourra s'exprimer lors des audiences du BAPE sur le projet Grand-Brûlé-Vignan.	
Un membre du Comité consultatif en urbanisme d'Huberdeau, de même qu'une résidente d'Huberdeau, se disent étonnés que la municipalité n'ait reçu aucune invitation à la présente rencontre.	M. Bélanger souligne qu'une invitation a été télécopiée à la municipalité d'Huberdeau le 5 juin dernier et qu'il s'était lui-même entretenu avec le maire auparavant pour lui annoncer la tenue de la rencontre. Il faudrait donc vérifier de ce côté.	
Un propriétaire croit que le tracé nord (de 1998) a été modifié en raison d'un riche propriétaire. Il exige la liberté d'expression et le respect de la démocratie au Québec.		
	3. Description des tracés (tracé retenu dans le rapport d'HQ et alternative proposée) dans le secteur du lac à la Loure et du lac Maillé par Olivier Bertaud M. Bertaud décrit le tracé retenu dans l'étude d'HQ, à la hauteur de la riv. Rouge, au nord d'Huberdeau.	
On demande quels lots sont touchés.	Il s'agit des lots 21, 22, 23 et 24 (rang 6), ainsi que le lot 19 (rang 5).	
Un propriétaire souligne que le tracé passe près d'un aqueduc d'eau potable. Il trouve cela aberrant.	M. Bertaud explique qu'on doit tenir compte de tous les éléments de l'inventaire (éablières, population, etc.) afin d'évaluer les impacts d'un tracé.	
La population a déjà rejeté un projet de décharge publique près du lac à la Loure. Comment pourrait-elle accepter le passage d'une ligne "toxique"?	M. Bertaud répond qu'HQ a identifié qu'il s'agissait d'une zone sensible et qu'il n'y aura pas d'épandage de phytocides dans cette région. Il y aura plutôt un entretien mécanique.	

Rencontre d'information sur la modification proposée Projet : Boucle outaouaise – Ligne Grand-Brûlé – Vignan	Public : Propriétaires concernés par les secteurs du lac à la Loutre et du lac Maillé	Date : 15 juin 2000 Heure : 19 h	Lieu : Hôtel de ville, Amherst
--	--	---	---------------------------------------

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
---	-------------------------	-------------------------------

On demande si HQ tiendra aussi compte des sources qui s'écoulent vers le lac.	M. Bertaud répond que des études seront réalisées pour déterminer à quel endroit on peut utiliser des phytocides ou non. On rappelle qu'HQ doit obtenir un certificat d'autorisation du MENV avant de procéder à l'épandage.	
On souligne que des phytocides se sont retrouvés dans la pisciculture de M. Alarie, malgré l'étude réalisée.	M. Bertaud indique qu'on en prend note.	HQ vérifiera si des phytocides sont à l'origine des problèmes sur la propriété de M. Alarie.
M. Alarie précise qu'un traitement avait été fait chez lui en 1997 et qu'un autre sera réalisé en l'an 2000.		Vérifier ce fait auprès du bureau régional du ministère de l'Environnement.
	M. Bélanger ajoute qu'HQ a été informée en février dernier, lors de la journée portes ouvertes avec les propriétaires du secteur du lac à la Loutre. Par la suite, en mai dernier, la municipalité d'Huberdeau a écrit à HQ afin de l'informer que le lac à la Loutre était utilisé comme source d'alimentation en eau potable de la municipalité. Il rappelle que les impacts ont été évalués au moment de retenir un tracé. Des mesures d'atténuation seront prises pour préserver l'intégrité de ce secteur en privilégiant un entretien mécanique.	
Un propriétaire souligne l'importance de l'eau potable. Il demande à HQ de déplacer le tracé.		
Un autre propriétaire indique qu'il faudrait étudier d'autres façons moins dommageables d'entretenir les emprises.		
On indique qu'il pourrait être utile de demander aux propriétaires à quels endroits sont situés les ruisseaux qui s'écoulent dans le lac, car ceux-ci connaissent à fond leur terrain.		

Rencontre d'information sur la modification proposée Projet : Boucle outaouaise – Ligne Grand-Brûlé – Vignan	Public : Propriétaires concernés par les secteurs du lac à la Loutre et du lac Maillé	Date : 15 juin 2000 Heure : 19 h	Lieu : Hôtel de ville, Amherst
---	--	---	---------------------------------------

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
---	--------------------------------	-----------------------------------

	<p>M. Bertaud décrit les optimisations proposées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déplacer vers l'ouest le tracé quand on quitte, au point A, les lignes à 735 kV, pour qu'il ne coupe plus en travers les lots 21, 22, 23 et 24 (rang 6). Cette alternative retrouve le tracé retenu avant la traversée du ch. du lac à la Loutre. 2. Autre alternative : longer plus longtemps les lignes à 735 kV, passer de l'autre côté des hauteurs au nord du lac de la Loutre pour redescendre dans le bassin versant du lac Maillé. Cette alternative retrouverait le tracé retenu à environ 3 km au sud-ouest du lac à la Loutre. 	
On demande à quelle distance du lac Maillé la ligne passerait-elle.	M. Bertaud répond qu'elle passerait à 375 m du lac.	
<p>Un propriétaire demande si HQ est consciente que le lac à la Loutre se trouve dans une zone calcaire. Ainsi, au moment de la construction, des fissures pourraient entraîner des dépôts de silicates et autres et contaminer le lac à la Loutre.</p> <p>Il demande pourquoi ne pas passer au nord du lac Maillé, là où le terrain est moins sensible du point de vue géologique.</p>		
On souligne que plus au nord, il n'y a aucune zone de villégiature importante, à part les lacs du Brochet, Chevreuil et Rognon... HQ a changé d'avis sur le tracé à cause d'un propriétaire situé sur la variante nord (M. Black).	<p>M. Bélanger rappelle que M. Black s'est exprimé devant le comité Harvey, en 1998, et a demandé des modifications au tracé sur ses propriétés.</p> <p>M. Bertaud ajoute que la MRC des Laurentides s'était également opposée au tracé touché par les segments A-B-C et avait plutôt proposé une variante semblable à celle des segments A-B-G-C.</p>	

Rencontre d'information sur la modification proposée Projet : Boucle outaouaise – Ligne Grand-Brûlé – Vignan	Public : Propriétaires concernés par les secteurs du lac à la Loutre et du lac Maillé	Date : 15 juin 2000 Heure : 19 h	Lieu : Hôtel de ville, Amherst
--	--	---	---------------------------------------

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
---	-------------------------	-------------------------------

Mme Tarissants cite dans le rapport du comité Harvey la position de la MRC des Laurentides en 1998.	M. Bélanger rappelle qu'en 1998, le projet était soumis à l'article 22 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> . Les inventaires, alors, n'étaient pas aussi détaillés et ne permettaient pas une comparaison des tracés au même niveau, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec l'analyse comparative des variantes de tracé que l'on retrouve dans l'étude d'impact d'HQ.	
Un propriétaire fait remarquer que, depuis 1994, HQ a réduit son budget d'entretien. Comment peut-elle garantir qu'elle pourra entretenir mécaniquement encore plus d'emprises avec moins d'argent.	M. Bélanger précise qu'HQ doit obtenir des certificats d'autorisation du MENV pour procéder à l'entretien chimique des emprises. S'il y a obligation de faire de l'entretien mécanique, HQ devra le faire.	
On indique que les variantes proposées à la présente rencontre ont autant d'impacts pour les personnes présentes.	M. Bélanger répond qu'on en prend note.	
On demande à HQ de tenir compte des impacts sur la population, les lacs, les mines, les cavernes, etc. et d'examiner un autre tracé plus au nord.	M. Bélanger rappelle que quatre variantes sont à l'étude et font partie du rapport remis au MENV. HQ est prête à relocaliser le tracé retenu à certains endroits, si c'est possible. Elle tient compte des préoccupations de la population.	
	Il ajoute que même si la variante nord n'a pas été retenue par HQ, rien n'empêche le BAPE de la recommander.	
On demande si HQ est prête à apporter encore des modifications à la hauteur du lac à la Loutre.	M. Bertaud répond qu'HQ est prête à continuer d'examiner la meilleure variante. Il sera toujours possible de faire un addenda au rapport, même pendant les audiences du BAPE, si on trouve un meilleur tracé.	
Un propriétaire suggère de former un comité des citoyens pour établir un dialogue avec HQ. Il demande s'il serait possible d'envoyer la carte (avec les modifications proposées) aux personnes présentes.	M. Bertaud répond qu'on retient la suggestion et qu'on verra ce qu'il est possible de faire à ce sujet.	Voir s'il est possible de former un comité et d'envoyer la carte aux participants.
	M. Bélanger ajoute que le rapport, qui sera rendu public et déposé dans des centres de consultation, comprend les cartes des variantes.	
On souligne de nouveau l'intérêt à former un comité de consultation.	M. Bertaud répond qu'HQ est prête à s'asseoir avec les organismes.	

Résumé de l'information sur la modification proposée Projet : Boucle outaouaise – Ligne Grand-Brûlé – Vignan	Public : Propriétaires concernés par les secteurs du lac à la Loutre et du lac Maillé	Date : 15 juin 2000 Heure : 19 h	Lieu : Hôtel de ville, Amherst
---	--	---	---------------------------------------

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
On demande pourquoi l'interconnexion avec l'Ontario ne suffirait-elle pas à sécuriser l'Outaouais.	M. Bertaud rappelle que l'interconnexion construite en 1998 utilisait la traversée d'Énergie Maclaren. Elle pouvait dépanner en situation d'urgence seulement, car les réseaux québécois et ontarien ne sont pas synchronisés.	
Comme les tempêtes de verglas ne sont pas chose courante, l'interconnexion temporaire pourrait suffire à sécuriser l'Outaouais moyennant certaines modulations pour rendre les réseaux compatibles.	M. Bertaud indique que le principe de bouclage est normalisé à HQ. Ce principe avait été retardé en Outaouais et c'est la tempête de verglas qui l'a fait ressurgir. L'Outaouais aurait dû être bouclée bien avant.	
Un propriétaire fait remarquer que l'interconnexion constitue elle aussi une forme de bouclage...	M. Bertaud acquiesce mais insiste sur le fait qu'HQ doit pouvoir contrôler ses ressources. Elle ne peut être dépendante d'une autre province pour alimenter son réseau.	
Un propriétaire demande si la ligne Grand-Brûlé-Vignan va sécuriser Huberdeau.	M. Bélanger explique qu'il s'agit d'une ligne de transport, alors qu'Huberdeau est alimentée par le réseau de distribution.	
On demande pour quelle raison St-Rémi-d'Amherst a refusé la variante nord.	M. Courchesne indique que son argumentation principale était de préserver l'intégrité de son territoire, entre autres le secteur du lac Wagamong. Il y a aussi un projet de développement dans le même secteur.	
Mme Tarissants demande s'il y a une différence entre un projet de développement et un établissement existant au moment de pondérer les impacts. Est-ce qu'HQ a vérifié si le projet de développement a bel et bien été réalisé?	M. Courchesne répond que ce projet a été souligné à HQ en 1998, au moment de la première étude de répercussions. À sa connaissance, le projet n'aurait pas encore été concrétisé.	
Un propriétaire demande si HQ tiendra également compte de ce qui est dit au cours de la présente rencontre.	M. Bélanger répond qu'on en prend note. HQ poursuit le dialogue, même si le rapport a déjà été déposé au MENV. Le rapport concerne quatre variantes et le BAPE aura comme mandat de se prononcer en consultant la population.	
On souligne que les rencontres ne suffisent pas. On demande si HQ a l'intention de créer un comité consultatif.	M. Bélanger rappelle qu'HQ est prête à poursuivre le dialogue avec la population. Si on trouve un tracé acceptable pour le milieu, il sera possible de faire un addenda avec les modifications avant ou pendant les audiences du BAPE. M. Bertaud ajoute qu'il serait possible, au besoin, d'envoyer cet addenda aux propriétaires concernés.	M. Bélanger écrira à la municipalité d'Huberdeau (par courrier recommandé) pour proposer la formation d'un comité. Envoyer s'il y a lieu l'addenda aux propriétaires concernés.

Revue d'information sur la modification proposée Projet : Boucle outaouaise – Ligne Grand-Brûlé – Vignan	Public : Propriétaires concernés par les secteurs du lac à la Loure et du lac Maillé	Date : 15 juin 2000 Heure : 19 h	Lieu : Hôtel de ville Amherst
---	---	---	--

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
		HQ pourrait déposer les cartes (avec les optimisations) à la municipalité d'Huberdeau.
		HQ enverra le compte rendu de la rencontre à la municipalité d'Huberdeau (c.c. à Mme Danielle Hébert).
Plusieurs expriment le désir de recevoir le rapport d'avant-projet.	M. Bertaud explique qu'il s'agit d'un document en trois volumes. HQ publie aussi un résumé du rapport. Celui-ci est envoyé en plusieurs exemplaires dans les municipalités et aux personnes qui en font la demande.	
Un propriétaire souligne que l'eau est un bien précieux et qu'HQ est un gros agent polluant au Québec. Il demande pourquoi les propriétaires, qui connaissent bien toutes les sources de leur terrain, n'ont pas été consultés.	M. Bertaud indique que les inventaires ont été réalisés à la suite des consultations auprès des MRC, des municipalités, de l'UPA, etc.	
	M. Bélanger souligne que le rapport déposé au MENV fait mention des préoccupations soulevées aux portes ouvertes du 21 février au sujet de la préservation de la qualité de l'eau au lac à la Loure.	
Un propriétaire s'inquiète des travaux de construction qui risquent de détruire les cours d'eau.	M. Bertaud explique qu'HQ construit des ponts temporaires. Elle ne traverse pas les cours d'eau avec la machinerie.	
Un autre propriétaire souligne que le secteur du lac à la Loure est situé en zones marécageuses. Il s'inquiète aussi du passage des camions.		
Un propriétaire demande quelle est la raison environnementale acceptable pour passer une ligne à 575 m d'un réservoir d'eau potable.	M. Bertaud répond qu'HQ est consciente de l'impact possible. Des mesures d'atténuation seront mises en place et il n'y aura pas d'épandage de phytocides sur le bassin versant.	

Rencontre d'information sur la modification proposée Projet : Boucle outaouaise – Ligne Grand-Brûlé – Vignan	Public : Propriétaires concernés par les secteurs du lac à la Loutre et du lac Maillé	Date : 15 juin 2000 Heure : 19 h	Lieu : Hôtel de ville, Amherst
--	--	---	---------------------------------------

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS	RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
---	--------------------------------	---------------------------------------

	M. Courchesne explique qu'HQ est soumise à plusieurs contraintes lorsqu'elle doit déterminer l'emplacement d'un tracé. Il est évident qu'HQ préfère éviter les bassins d'alimentation en eau potable. Cependant, la topographie accidentée de ce secteur laisse peu de manœuvres pour implanter une ligne. Les mesures d'atténuation proposées dans le rapport d'avant-projet pourront être appliquées pour éviter des répercussions sur les sources d'alimentation en eau. Cela a déjà été réalisé dans d'autres cas et on sait que c'est faisable.	
On redemande encore pour quelle raison HQ a choisi la variante A-B-G-C plutôt que A-B-C.	M. Bélanger explique que cette décision résulte de l'analyse des différentes variantes. Toutefois, cette décision peut-être remise en question lors des audiences publiques du BAPE sur le projet.	
On demande si cela serait alors indiqué dans le rapport.	Les modifications pourraient être inscrites dans un addenda au rapport (BAPE).	Si HQ trouve un consensus dans le présent secteur, elle est prête à modifier le tracé.
Un propriétaire demande si les préoccupations des gens présents ont autant de poids que ceux de St-Rémi-d'Amherst	M. Bélanger répond par l'affirmative.	
	M. Bélanger remercie les gens de leur présence. La rencontre prend fin à 22 h 30.	